

Conditions de participation & déclaration de contrat avec exclusion de la responsabilité pour les journées Roulage loisirs organisées par l'ASAC Lorrain, les 13 Mai et 19 Septembre 2010

Le but de la manifestation est le perfectionnement de la sécurité de conduite

Entraînement du conducteur sur un circuit fermé au trafic public durant la manifestation. Ce circuit a été sélectionné sous des aspects de **sécurité**.

La manifestation n'est pas une compétition mais permet d'optimiser les capacités et la technique de conduite ainsi que la maîtrise du véhicule.

Condition de participation

Sont autorisées toutes les voitures particulières de série et modifiées et les voitures de course, **en bon état mécanique de marche et de sécurité routière munis d'un dispositif permettant le remorquage du véhicule**. Le choix des pneus est libre. Les motos, quads, utilitaires et camions ne sont pas admis. Sont autorisés à participer tous les titulaires du permis de conduire valable en Europe. Les conducteurs doivent être propriétaires du véhicule utilisé lors de la manifestation. Dans la mesure où un conducteur n'est pas le propriétaire du véhicule utilisé, une déclaration de renonciation du propriétaire du véhicule doit être jointe à l'inscription ou remise au plus tard lors de la manifestation.

Le conducteur est également responsable au niveau du droit civil en ce qui concerne l'authenticité de la déclaration de renonciation. **L'organisateur n'a pas lieu de vérifier si le conducteur est le propriétaire du véhicule utilisé lors de la manifestation ni de vérifier s'il s'est procuré le cas échéant une déclaration de renonciation du propriétaire du véhicule.**

Règlement et autres dispositions

La règle veut que les ceintures de sécurité soient portées sur la piste, des casques de protection devront être portés pour chaque conducteur et passager. L'âge minimum du copilote ou de l'accompagnateur est de **16 ans. Maximum 2 personnes à bord des véhicules (pilotes inclus)**. Il est impératif de suivre les consignes et instructions de toutes les personnes chargées de l'organisation de la manifestation. Au début de la manifestation, chaque participant reçoit un autocollant par véhicule. Celui-ci autorise à rouler sur la piste et a valeur de certificat de participation. En plus des droits de participation, chaque participant a la charge des frais d'utilisation des véhicules amenés ainsi que des frais de déplacement, de repas et d'hébergement. L'organisateur se réserve le droit d'effectuer toutes les modifications nécessaires à l'activité, en cas de force majeure ou pour des raisons de sécurité ou d'ordonnance par des pouvoirs administratifs, ou même d'annuler la manifestation si les circonstances extraordinaires l'imposent, ceci sans assumer aucune obligation de dédommagement. **La manifestation aura lieu par n'importe quel temps, aucun remboursement des droits de participation n'aura lieu en cas de non-comparution.**

Déclaration relative à l'exclusion de la responsabilité

Les participants (comprenant ci-après, pilotes, conducteur, passagers, coéquipiers, accompagnants / propriétaires, détenteurs du véhicule, aides) déclarent par la présente de manière irrévocable qu'ils participent à la manifestation à leurs propres risques et périls. Ils ont la responsabilité exclusive du droit civil et du droit pénal pour tous les dommages qu'ils occasionnent ou pour tous les dommages occasionnés au véhicule qu'ils utilisent dans la mesure où aucune exclusion de la responsabilité n'est convenue d'après cette mise en compétition ou les dispositions de la manifestation.

L'organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis des participants pour ce qui est des dommages corporels, matériels et dommages pécuniaires avant, pendant et après la manifestation. En remettant cette inscription, les participants renoncent sans recours aux tribunaux pour tout dommage ou accident subi en rapport avec la manifestation, pour eux-mêmes, leurs successeurs de droit et les personnes pour lesquelles ils sont tenus à obligation alimentaire, à tout droit d'action ou de recours contre :

- le ou les organisateurs, y compris tous les clubs, associations et organisations s'y rattachant,
- leurs instructeurs, auxiliaires, stagiaires,
- les exploitants du circuit et leurs collaborateurs, y compris les postes de garde de circuit et autres entreprises chargées de mission,
- les pouvoirs administratifs, services et toutes les personnes, sociétés ou organismes ayant un rapport avec l'organisateur,
- les personnes ayant la charge de l'entretien, de la surveillance et de la construction des routes dans la mesure où des dommages seraient occasionnés par l'état des routes, y compris les accessoires utilisés lors de la manifestation,
- sauf en cas de dommage causé intentionnellement ou par négligence grossière.

Par ailleurs, par cette déclaration, les soussignés libèrent totalement toutes personnes précitées de toute exigence de tiers ou pour le cas où ceux-ci attribueraient une part de responsabilité aux personnes précitées suite à un accident ou tout autre sinistre causé par les soussignés. **La responsabilité entre participants est applicable. Il n'y a pas de renonciation à responsabilité. Les participants s'obligent à indemniser directement ou par l'intermédiaire de leur compagnie d'assurance si toutefois cette dernière couvre le préjudice, les dégâts causés par eux durant la manifestation dans l'enceinte du circuit.**

Chaque participant doit se charger des renoncements de responsabilité par écrit en ce qui concerne des revendications telles qu'un auxiliaire pourrait en avoir envers le participant pour lequel il a été actif.

Du reste, la responsabilité de l'organisateur n'est engagée que lorsque aucune exclusion de la responsabilité n'est convenue par mise en compétition et inscription. En remettant l'inscription, chaque participant reconnaît impérativement cette exclusion de la responsabilité et les conditions de participation sans aucune restriction.

Lieu et date

Nom – Prénom (majuscules)

Signature(s)

*(signature précédée de la mention
« Lu et approuvé – Bon pour accord »)*